

20251016 Le Monde /AFP

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/10/16/mineurs-etrangers-non-accompagnes-l-onu-denonce-des-violations-graves-et-systematiques-des-droits-des-enfants-par-la-france_6647180_3224.html

Mineurs étrangers non accompagnés : l'ONU dénonce des violations « graves et systématiques » des droits des enfants par la France

Dans l'attente de la reconnaissance de leur minorité, ces jeunes vivent le plus souvent à la rue, dans des conditions « dégradantes », en violation des traités internationaux de protection des mineurs, dénonce le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.



Un camp de mineurs non accompagné dont les tentes ont été fournies par l'association Utopia 56, à Paris, le 2 décembre 2022. JULIE SEBADELHA / AFP

La France est responsable de violations « *graves et systématiques* » des droits des enfants migrants non accompagnés sur son territoire, où ils sont trop souvent laissés à l'abandon faute de pouvoir prouver leur âge, dénonce jeudi 16 octobre un comité d'experts de l'ONU.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [Face à la vague de froid en Ile-de-France, la détresse de jeunes exilés « ni majeurs ni mineurs » aux yeux de l'Etat](#)

Dans un rapport publié jeudi, le Comité des droits de l'enfant (CRC) des Nations unies affirme qu'en France beaucoup de migrants ne pouvant accéder au système de protection de l'enfance se retrouvent sans abri, privés de soins de base et vivant dans des conditions « *dégradantes* ».

Le CRC, dont les 18 experts sont chargés de s'assurer que les Etats respectent la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux droits des mineurs – comme la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), salue le fait que, dans la loi, la France « *considère les mineurs non accompagnés avant tout comme des enfants ayant besoin de soins et de protection* ». Mais il constate qu'un « *grand nombre* » de ceux qui se déclarent enfants sont traités comme des adultes, à la suite de procédures d'évaluation de l'âge jugées « *défaillantes* ».

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [Les mineurs étrangers non accompagnés, si loin de leurs parents : « Je ne peux pas tout raconter à ma mère. Ça la tuerait »](#)

En effet, pointe l'organisation onusienne, ces procédures sont « *souvent fondées sur l'apparence physique ou sur des examens médicaux peu fiables, réalisés sans l'assistance*

d'un adulte de confiance, d'un tuteur légal ou d'un avocat ». Et cette privation de protection se prolonge même en cas de recours, souligne le comité, qui appelle au respect de la « *présomption de minorité* » en vigueur en France.

L'enfant devrait être protégé « *jusqu'à preuve du contraire* » et le long de procédures qui peuvent « *durer jusqu'à huit mois, voire plus* », estiment les experts. Mais, en réalité, ceux dont l'âge est contesté ou dont les recours sont en évaluation sont « *contraints de survivre dans la rue, dans des parcs ou dans des camps de fortune improvisés, sans nourriture ni eau potable en quantité suffisante, et sans soins de santé ni éducation* », dénonce le CRC.

« *Ces enfants courrent un risque élevé d'être exposés à la traite, aux abus, à la maltraitance et aux violences policières* », ajoute le comité, précisant également qu'« *entre 50 et 80 %* » d'entre eux sont reconnus mineurs « *après que leur âge a été réévalué* ».

Lire le reportage | Article réservé à nos abonnés [Dans les Deux-Sèvres, une cohabitation entre mineurs non accompagnés et personnes âgées : « C'est comme mes grands-parents »](#)

Problème « généralisé et persistant »

Dans son rapport, le CRC indique avoir également documenté d'autres « *situations graves* » touchant les enfants migrants non accompagnés qui transitent par la France pour rejoindre le Royaume-Uni et « *vivent dans des conditions extrêmement précaires, notamment dans des camps* ».

Certains ont même « *été placés en détention dans des zones d'attente des aéroports ou dans d'autres centres de rétention à la frontière* » lorsque leur entrée ou leur identité a été remise en question, assurent les experts, qui qualifient ces arrestations de « *disproportionnées et donc [d']arbitraires* ».

Tout en notant qu'il n'existe pas de chiffres officiels complets sur le nombre d'enfants migrants non accompagnés concernés, le comité souligne que le problème est « *généralisé et persistant* ».

Aussi, les experts fournissent à la France une série de recommandations, comprenant « *le bénéfice du doute quant au statut de mineur* », ainsi que la garantie d'un logement et de nourriture « *pour tous ceux qui se déclarent enfants migrants non accompagnés, afin qu'aucun enfant, y compris ceux qui attendent une décision en appel, ne soit contraint de vivre dans un camp informel ou dans la rue* ».

Dans une réponse au comité lue par l'Agence France-Presse, le gouvernement français a affirmé que, depuis cette enquête, la France a « *poursuivi ses efforts de mise en œuvre* » de la loi Taquet de 2022 relative à la protection des enfants. Paris a également assuré avoir mis en place, dans le cadre d'un plan stratégique 2023-2027 de protection judiciaire de la jeunesse, « *un accompagnement renforcé et coordonné pour les publics priorisés et particulièrement vulnérables* », à l'instar des enfants migrants non accompagnés.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [« J'ai galéré, mais je ne vois plus que la victoire » : Don Mbaki Bole, de sans-papiers à chaudronnier](#)